

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2025

VISANT À ENDIGUER LA PROLIFÉRATION DU FRELON ASIATIQUE ET À PRÉSERVER
LA FILIÈRE APICOLE - (N° 143)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CD51

présenté par
M. Houssin

ARTICLE UNIQUE

À la seconde phrase de l'alinéa 10, substituer au mot

« six »

le mot :

« trois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli visant à réduire le délai de mise à jour du plan départemental à trois mois après chaque modification du plan national.